

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS  
(HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/26

ID : 074-217400795-20260423-2026\_020\_DEL-DE

Séance du jeudi 23 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le **vendredi 10 avril 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h11, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de votants : 11 + 4 POUVOIRS

Présents (11) : Mesdames ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; MARTIN Elisabeth ; BARTHELEMY Violette ;  
Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier ; AUBIN Olivier ; ANGELLOZ-NICOUD Patrice, HIOLLE François

Pouvoirs (4) : Mme Elodie CORBINEAU donne pouvoir à Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence  
Mme ROUSSEL Aurélie donne pouvoir à M. AUBIN Olivier  
M. GAUTHIER Philippe donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien  
Mme MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise donne pouvoir à Mme MARTIN Elisabeth

Secrétaire de séance : M. ALBANEL Xavier

**DELIBERATION  
N°2025-020**

**PARTICIPATION A LA COTISATION ANNUELLE 2026 DE  
L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le rôle essentiel des sapeurs-pompiers dans la sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal,

Considérant l'action de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Savoie en faveur du soutien moral, social et matériel des Sapeurs-Pompiers, ainsi que dans l'organisation d'actions de prévention et de solidarité,

Considérant la demande de participation financière adressée à la commune pour l'année 2026 d'un montant de 1 087,97 EUR,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de participer au financement de la cotisation annuelle 2026 de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Savoie ;

FIXE le montant de cette participation à la somme de 1 087,97 EUR ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette cotisation et à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Sébastien BRIAND



Le secrétaire de séance

Xavier ALBANEL